

# Insatisfaction unanime des syndicats

→ par le secteur Situation des personnels

Trois groupes de travail s'étaient réunis en décembre dans le cadre de l'agenda social (cf. n° 641, janvier). Les deux autres groupes de travail ci-dessous se sont réunis depuis, suivis le 10 février d'une réunion sur des points qui n'avaient pu être traités et concluant le premier cycle des réunions, où tous les syndicats représentatifs ont manifesté leur mécontentement.

## GT « mobilité »

La réunion s'est tenue le 15 décembre pour traiter la question de l'absence ou presque de mobilité chez les ITRF (Ingénieurs et Personnels techniques de Recherche et de Formation) d'une part, chez les enseignants-chercheurs d'autre part. Le SNPTES et la FSU ont dénoncé le non-respect des priorités pour rapprochement de conjoint et situation de handicap instituées par la loi, ainsi que les pratiques illégales de certains établissements touchant les deux catégories de personnel.

Concernant les EC, le ministère a rappelé l'historique des dispositions statutaires relatives aux mutations et le cadre formé par les jurisprudences du Conseil d'État. Il a décrit les mesures introduites en 2014 dans le décret statutaire pour favoriser la mobilité et les précisions apportées par la circulaire d'application du 4/05/2015. Le ministère conclut à l'intérêt de la nouvelle procédure. La FSU s'est plainte de l'absence de données sur la campagne de recrutement/mutation/détachement de 2015, ne serait-ce que le nombre de postes que chaque président a réservé à la mutation comme les dispositions précitées l'y obligent. Avec d'autres organisations, nous avons fait le constat d'un manque d'effectivité de la nouvelle procédure. En revanche, la FSU est seule à souhaiter une étude sur un possible dispositif de transferts croisés afin d'améliorer la situation.

## GT « régimes indemnitaires »

Les thèmes retenus par le ministère pour ce GT qui s'est réuni le 13 janvier sont les suivants :

- développer au mieux le passage au RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire de la fonction publique) chez les personnels administratifs et techniques de l'ESR ;



Faut-il envisager de fermer l'agenda ?

- étudier la mise en œuvre de la PEDR chez les chercheurs ;
- recenser les pratiques des universités dans la création de systèmes indemnitaires locaux.

La DGRH a enregistré le rejet général d'une mise en œuvre du RIFSEEP dans notre ministère. Rejet adressé aux autorités politiques du ministre. Rappelons qu'une intersyndicale large avait initié une pétition pour refuser l'instauration de ce nouveau régime et que plus de 8 000 signatures ont été déposées le 16 janvier au ministère. L'engagement de la DGRH à ce que l'évolution du système ne produise pas individuellement de diminution de l'indemnitaire par rapport au montant actuellement perçu n'a pas convaincu les syndicats. Cette réaction n'a rien d'étonnant puisqu'il nous a été indiqué lors de ces échanges que la loi de finances n'avait prévu aucune mesure financière catégorielle pour l'ESR. La question de la PEDR des chercheurs est ensuite introduite par la DGRH sous la forme d'un constat des critiques que suscite cette prime dans les organismes de recherche. À sa proposition de réaliser un bilan de son attribution suivant les organismes en perspective avec les autres composantes du régime indemnitaire, la FSU a relevé le temps perdu dans ce GT. Faisant remarquer que toutes les informations sont disponibles

dans les bilans sociaux, elle en a fourni sur le champ une synthèse écrite à la DGRH. Si les interventions syndicales ont été critiques sur le dispositif de la PEDR, il en est de plus ressorti un problème de fond sur les rémunérations et le déroulement des carrières des chercheurs, et plus largement de l'ensemble des personnels de l'ESR par rapport aux autres ministères. Notre demande d'élargissement du champ de la négociation à la PEDR des enseignants-chercheurs, motivée par la similarité des questions soulevées (principe de la prime, contingentement inadmissible, répartition inégalitaire suivant le sexe et le corps...) n'a en rien été repris dans la conclusion de la DGRH. Son objectif se réduit clairement à faire avaler cette prime aux chercheurs.

Pour finir, le vague cadrage envisagé pour les dispositifs locaux d'intéressement a révélé une orientation ministérielle tendant à refaire, en sens inverse, la route qui a conduit de la rémunération à la tâche vers un salaire stable et régulièrement versé grâce aux luttes syndicales.

## Réunion conclusive du 1<sup>er</sup> cycle

On en retiendra surtout l'insatisfaction unanimement exprimée par les organisations syndicales à propos du déroulement de cet agenda social. Les critiques se rejoignent sur le manque de documents exploitables et de propositions, l'absence de compte rendus et de retour de l'administration sur les positions syndicales. Les syndicats ont demandé une présence du cabinet à ces GT, car ils exigent des choix politiques. La DGRH a affirmé que le deuxième cycle de réunions se ferait sur un autre mode. Cependant la question de notre participation se pose suite à ces réunions qui n'ont rien à voir avec des négociations. ●